



Bulletin de la Fédération
des
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Numéro de avril 1999

L'escargot qui flotte

Fédération ADHF

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Elle aura lieu le mardi 13 avril à 20h30
sur le bateau MELODY
stationné au pont de Tolbiac (rive droite)

Dans ce numéro :

Assemblée Générale	p 1
Appel à cotisations	p 1
Commission consultative du 15 mars 1999	p 2 - 3
Factures 99	p 4
Bilan financier	p 4
Fête des bateaux	P 4

APPEL A COTISATION

L'ADHF-F est une fédération dont les membres sont des associations, déclarées ou de fait, regroupant des bateaux logements ou des bateaux de plaisance. Ces associations cotisent au prorata du nombre de bateaux qu'elles représentent (1 adhérent = 1 bateau). La cotisation est de **50 francs par bateau**. Vous pouvez envoyer vos chèques ou régler le soir de l'Assemblée Générale.

Pour l'année 1998, 349 bateaux sur 694 ont cotisés.

Trésorier

*Damien Bressy – Bateau Lagaffe – Les Marines
Rue Waldeck Rousseau – 91100 Corbeil Essonnes*

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

Compte rendu de la Réunion de la commission consultative du 15 mars 1999

Etaient présents à cette réunion :

Mr Leblanc	PAP -VNF	Christian Duguet	ADHF
Mr Coutel	PAP -VNF	Jean B. Clément	ADHF
Mr Maugé	VNF	Bernard Hass	S92
Mme Marchand	VNF	Frédérique Robiau	S92
Mme Ganne	Commission de surveillance		
Mr Boyer	Commission de surveillance		

Mr Leblanc prend la parole.

Il désire parler tout d'abord des problèmes de facturation, et nous confirme la mise en place de la nouvelle organisation administrative, qu'il nous avait promise lors de la dernière commission consultative, et qui concerne l'établissement des factures à partir de janvier 1999. Il nous signale que cette mise en place semble s'être relativement bien passée, ce que nous lui confirmons selon les informations qui nous sont parvenues.

Il passe la parole à Mr Maugé qui explique cette nouvelle organisation.

Les factures sont toujours émises par Paris, mais désormais, les seuls interlocuteurs désignés pour régler les problèmes d'interprétation de ces factures seront les subdivisions locales, alors que les problèmes d'encaissement seront à voir avec la subdivision de Reims. Ce qui veut dire que si vous n'êtes pas d'accord sur le montant de vos abattements, ou sur la surface du bateau ou tout autre chose, vous devez vous adresser à votre subdivision, mais si vous avez des problèmes de paiement ou que vous souhaitez négocier un règlement, vous devez vous adresser au régisseur à Reims.

Nous avons pris acte, et nous sommes alors intervenus concernant les arriérés de factures antérieures à 99. La responsabilité en incombant à l'administration, nous avons demandé la mise en place de plan d'étalement, ou de l'abattement de 20% qui avait déjà été proposé en 97 par Mr Gadenne pour les bateaux qui régleraient cet arriéré en une seule fois.

Mr Leblanc a alors repris la parole pour nous préciser qu'il était dans les attributions de l'agent comptable de mettre éventuellement en place des programmes d'étalement en fonction des situations, mais que le renouvellement du principe d'un abattement de 20% lui paraissait techniquement difficile.

Il nous a alors fait savoir, en précisant qu'il ne l'écrirait pas, que pour repartir du bon pied il proposait de ne plus émettre de factures antérieures à 1999. Ce qui veut dire que les factures non émises à ce jour sur 1998 ne seront pas envoyées (pour la plupart cela représente les factures du dernier trimestre 98).

Cette information est d'importance, toutefois elle ne sera pas officialisée.

En contre-partie de ce "cadeau" l'administration demandera le règlement rapide des factures impayées, et celui en temps des factures 1999.

Cette démarche nous a paru très consensuelle, car elle représente pour certains une somme d'argent non négligeable, mais nous n'avons fait qu'en prendre acte, en nous proposant d'en rediscuter entre nous lors de la prochaine AG.

Date limite des signature de conventions

Mr Leblanc nous avait fait parvenir un courrier en nous indiquant qu'à partir du 31 mars prochain les abattements ne seraient plus appliqués sans convention d'occupation.

En effet, depuis 1995, les abattements ne peuvent être appliqués qu'aux bateaux titulaires d'une convention. Dans la pratique, lorsque les bateaux étaient en règle et dans une zone autorisable, ces abattements étaient appliqués même si la convention n'était pas encore signée. Cette situation n'encourageait ni les bateaux, ni les subdivisions à mettre en ordre les dossiers en cours.

Pour le principe, nous avons demandé le report de cette date butoir en précisant qu'un certain nombre de conventions n'étaient pas signées, de la faute des subdivisions.

Mr Leblanc nous a confirmé qu'il tenait à cette date butoir, en précisant que dans les cas démontrés de manquement des subdivisions, les abattements ne seraient pas remis en cause, par contre il souhaite définir une limite opposable aux usagers en cas de mauvaise volonté de certains bateaux de se mettre aux normes, et ce depuis 5 ans.

Afin de régler au mieux tous ces problèmes de communication souvent très locaux, nous avons demandé à ce

que soit mise en place, au moins une fois par an, une réunion dans chaque subdivision, et avec un représentant de chaque association se trouvant sur cette subdivision. Ceci nous paraît d'autant plus important depuis la "décentralisation" annoncée précédemment.

Mr Leblanc nous a donné un accord de principe, mais veut en étudier les modalités.

Création de nouvelles places

Mr Maugé nous donne la liste des emplacements qui doivent se créer en sachant que pour une grande partie, ces places sont déjà occupées par des bateaux, et que d'autres ne sont encore que des projets. Nous retrouvons à ce niveau à peu près toujours les mêmes zones, mais les régularisations en cours, et les projets réels, nous semblent être des avancées très importantes, en particulier pour les bateaux sans titre ou sous astreintes.

Puteaux	20 places	déjà existantes
Bois de Boulogne	30 places	déjà existantes
Levallois	6 places	déjà existantes
Athis Mons	14 places	en partie existantes
Lagny	4 places	en projet
Alfortville	6 places	en projet

Nous rappelons à Mr Maugé que ces emplacements ne peuvent être attribués que via la liste d'attente et que nous encouragerons les associations à la vigilance sur les éventuels nouveaux arrivés. Ceci n'étant pas un encouragement à la délation, mais la sauvegarde d'une équité à laquelle nous tenons, dans l'attribution des autorisations de stationnement.

Nous profitons de cette occasion pour reparler de la redevance R2 (redevance supplémentaire liée aux installations) et qui est appliquée pratiquement systématiquement sur toutes ces nouvelles zones. Nous rappelons que le principe d'amortissement sur 10 ans rend en général cette redevance plus élevée en banlieue qu'à Paris, car les installations sont plus complexes à réaliser dès qu'on s'éloigne des centres urbains.

Mr Leblanc conçoit que ce système crée un déséquilibre, mais pense qu'un système de forfait serait difficile à mettre en place. Il estime ne pas avoir assez d'éléments actuellement pour en parler, et propose de réexaminer le problème.

Certificat de bateau

Nous faisons la connaissance de Mr Boyer qui remplace Mr Saunier, parti à la DTT.

La discussion tourne autour du nombre de bateaux en règle. Le chiffre donné par Mme Ganne est d'environ 1/3 en règle, 1/3 en cours, 1/3 n'ayant fait aucune demande. Ce chiffre nous étonne car il nous semble au contraire, même si nous ne pouvons pas annoncer de chiffre précis, que le nombre de bateaux en règle ou sur le point de l'être est plus important que celui annoncé.

Nous pensons que cette différence peut s'expliquer par le nombre de bateaux enregistré par la commission de surveillance (un peu plus de 1000) sur lequel nous ne sommes pas d'accord, et qui intègre vraisemblablement une certaine quantité d'unités qui n'ont rien à voir avec l'habitat fluvial..

Mr Leblanc nous demande d'organiser une réunion entre les associations et la commission de surveillance pour évoquer ce problème, entre autres..(la date a été fixée au 6 mai prochain).

Par la même occasion, nous rappelons notre opposition au renouvellement du permis de navigation tous les 10 ans, et à la privatisation des visites d'agrément qui jusqu'ici étaient effectuées par la commission de surveillance. Mr Leblanc nous dit qu'il existe bien un contrôle technique sur les véhicules routiers. Nous lui répondons que le contrôle technique peut être assimilé au sondage de coque obligatoire tous les dix ans et effectué par un expert privé, mais que la visite d'agrément pour le permis de navigation doit plutôt être assimilée au passage aux mines qui lui est gratuit et non renouvelable.

Aucune réponse n'est donnée à cette argumentation.

Vignette à la journée

Mme Marchand nous dit que rien n'a été fait et que Mr Lemoine ne souhaite pas modifier la tarification. Nous rappelons que le tarif à la journée actuel (250f) est extrêmement dissuasif, et qu'il n'encourage pas les bateaux qui naviguent peu à "passer le pas". Nous prenons à témoins les représentants de la commission de surveillance pour faire constater que lorsqu'un bateau navigue, il est par nécessité bien entretenu, ce qui est dans l'intérêt de tout le monde.

Fin de la réunion, la prochaine commission consultative aura lieu vers le mois de Juillet.

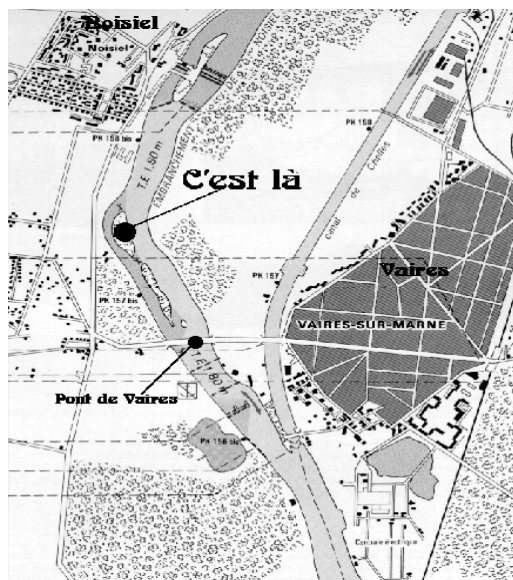
Quelques Infos

Factures 1999

Pour les factures 1999, certains, bénéficiant de tous les abattements, se sont étonnés de voir ces abattements limités à 50% alors qu'ils auraient dû être légèrement supérieurs. Cette disposition était prévue dans la nouvelle tarification de 1995 qui précisait qu'en aucun cas les abattements accordés ne pourraient être supérieurs à 50%.

Fête des bateaux à la Pentecôte

Pour la quatrième année consécutive, la fête des bateaux aura lieu sur la Marne, à Torcy sur l'île Robinson. Alors n'hésitez pas, mettez les moteurs en route, apportez votre bonne humeur, vos amis, vos victuailles et venez nous rejoindre, la place ne manque pas.



BILAN FINANCIER 1998

REVENUS

Cotisations 1998
14 450,00F
Total: Cotisation
14 450,00F

Remboursement frais de compte
100,00F
Total: Revenus financiers
100,00F

TOTAL: REVENUS
14 550,00F

DEPENSES

Location
1 200,00F
Tirages
4 535,00F
Divers
411,60F
Total: Association
6 146,60F

Vous pouvez vous procurer auprès de vos responsables d'association un numéro spécial de « l'escargot » reprenant l'histoire des négociations avec le port et VNF ainsi qu'un point général sur les grands dossiers qui nous concernent.

Pour tout contact :

Bressy Damien	01 69 89 13 76	Seine (Corbeil)
Calvié Serge	01 39 19 43 56	Seine (Conflans)
Duguet Christian	01 42 83 66 54	Marne (St Maur)
Guille Olivier	01 64 24 64 25	Seine (Samois)
Payen Danièle	01 69 03 30 20	Seine (Draveil)

Facturation Province

Nous avons eu la communication des tarifs province proposés par VNF. Une réunion est convoquée le mardi 13 avril. Y participeront : les responsables des associations de province, des représentants de l'ADHF-F et Mr Gadenne de VNF.

Des informations sur cette réunion seront données au cours de l'assemblée générale de l'ADHF-F qui se tiendra au soir de cette rencontre.